



CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE SESSION 2019

Spécialité : HYGIENE ET ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES OU DES CLASSES ENFANTINES

Le concours d'agent interne de maîtrise 2019 spécialité : « hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou de classes enfantines » a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours d'agent de maîtrise

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 18 septembre au 18 octobre 2018
Période de retrait des dossiers	Du 18 septembre au 10 octobre 2018
Date limite de retour des dossiers	Le 18 octobre 2018
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 24 janvier 2019
Réunion de jury d'admissibilité	Le 7 mars 2019
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Les 2 et 3 avril 2019
Réunion de jury d'admission	Le 3 avril 2019



B – Inscriptions et postes

72 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 18 septembre et le 10 octobre 2019 et 47 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais impartis.

1 candidat n'a pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises : le candidat n'avait pas la qualité de fonctionnaire ou d'agent public.

Ainsi, **46 candidats ont été admis à concourir suivante pour 35 postes.**

II - Candidats

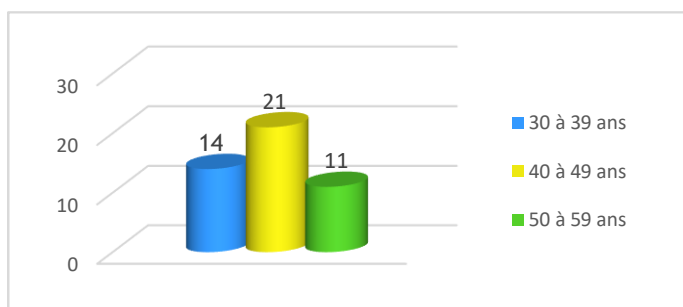
A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	15	40 Soit 86.96 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	2	
Ille et Vilaine	20	
Morbihan	3	
Hors Bretagne (44, 49, 59, 61, 76)	6	6 Soit 13.04% des convoqués domiciliés Hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes

Ce concours était exclusivement féminin.

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 44 ans.

III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 janvier 2019 au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine.

Sur les 46 candidats admis à concourir, **39 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d’absentéisme de 15.22 %.

Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
46	39	15.22%

B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une de ces épreuves écrites d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 – Cas pratique

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant : La résolution d’un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d’être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l’exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures; coefficient 2

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
39	9.10	15.00	2.50	4

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

2 – Vérification des connaissances techniques (questionnaire)

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant : La vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l’exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d’hygiène et de sécurité, que l’exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.

Durée : 2 heures; coefficient 2

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
39	10.69	16.50	3.50	2

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Concours interne	
Nombre de présents	39	
Nombre de postes	35	
Meilleure moyenne / 20	14.50	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	20	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles
	9.00/20	22

Soit 22 candidats admissibles

IV - Epreuve orale d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 2 jours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Sur les 22 convoqués, tous les candidats étaient présents.

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : Un Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

Durée : 15 mn dont 5mn au plus d'exposé; coefficient 4

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
22	11.43	19.00	3.00	2

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

C - Candidats admis

Le jury après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission, et après examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

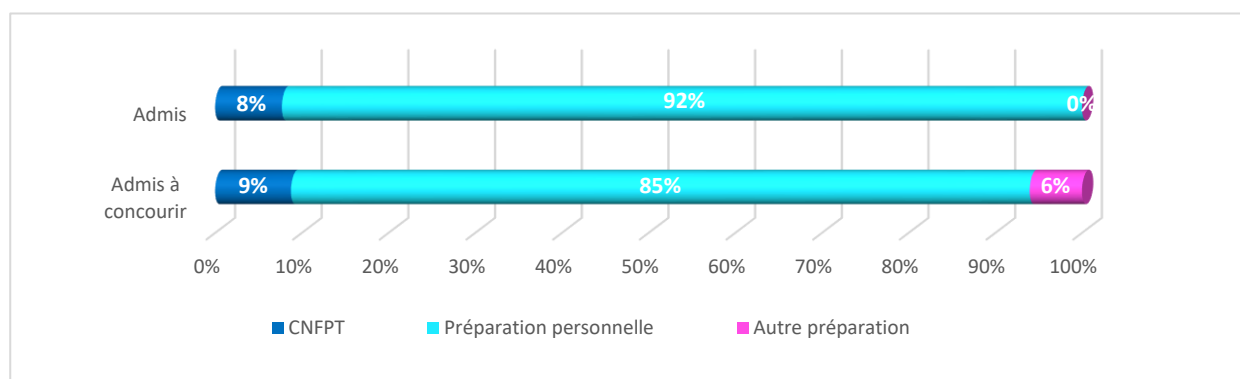
	Concours interne	
Nombre de présents	22	
Nombre de postes	35	
Meilleure moyenne / 20	15.83	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	17	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	11.28/20	13

Soit 13 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 13 candidats admis :

- 12 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 92.30 %,
- 1 a déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 7.7 %,



Les 13 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 15.38 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 15.38 % de niveau III (bac + 2),
- 15.38 % de niveau IV (bac),
- 46.17 % de niveau V (CAP, BEP).
- 1 candidat a bénéficié d'une dérogation aux conditions de diplôme pour avoir élevé au moins 3 enfants